

24 MARS, 1914.

A Son Honneur le Maire,

MM. les Commissaires et

MM. les Echevins

de la Cité de Montréal,

MESSIEURS,

Le Conseil de la Cité de Maisonneuve a appris avec plaisir que la Cité de Montréal avait prolongé les lignes homologuées du Boulevard St-Joseph, de la rue Papineau jusqu'à la rue Iberville.

Nous vous soumettons respectueusement que ces mêmes lignes homologuées, dans l'intérêt commun des deux municipalités, devraient être prolongées jusqu'au Boulevard Pie IX, le tout tel qu'il appert au plan qui accompagne les présentes.

Vous n'ignorez pas que le Boulevard Pie IX qui est ouvert à la circulation depuis plusieurs années, du fleuve St-Laurent jusqu'au Boulevard Rosemont, a été homologué par une loi spéciale, à une largeur de 100 pieds, à travers toute l'Ile de Montréal jusqu'à la Rivière des Prairies.

Le Boulevard St-Joseph prolongé jusqu'au Boulevard Pie IX, tel que le requiert l'intérêt général, se trouverait à déboucher sur le Parc Maisonneuve dont la superficie est aujourd'hui d'environ 500 arpents, partie dans Montréal et partie dans Maisonneuve.

Il a été constaté qu'il n'y a pas d'obstacles sérieux à l'ouverture du Boulevard St-Joseph jusqu'au Parc Maisonneuve. Les rues St-Jérôme et Vermette—où n'y a pas encore de constructions—n'auront pratiquement qu'à être élargies.

L'exécution de ce projet mettrait en communication les deux plus grands parcs de l'Ile de Montréal, à savoir : le Parc Mont-Royal et le Parc Maisonneuve.

Nous croyons qu'il suffit d'attirer votre attention sur la grandeur de ce projet et la facilité relative de son exécution, pour que la Cité de Montréal complète ce qui a été commencé.

Il est de toute évidence que tôt ou tard ce Boulevard St-Joseph devra être continué jusqu'au Boulevard Pie IX, qui est l'unique et grande artère de l'est de Montréal.

Le plus value donnés aux territoires voisins par l'ouverture de cette artère devra par l'augmentation de l'évaluation, compenser pour le coût de son exécution.

Nous comptons sur l'esprit d'initiative et de progrès de ceux qui administrent la chose publique à Montréal, pour compléter aussitôt que possible, ce projet qui s'impose et devra donner un essor considérable.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble serviteur,

J. HINTON,

Ass. Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.